



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 14 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 20 JANVIER 2026
2026 / 1**

L'an deux mil vingt-six et le vingt du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme FILET Marie-Claude, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Excusés : M. CHARVET Thierry, M. BOUQUET Frédéric, Mme MERLE Fabienne.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES - CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN NATURE D'ARCEAUX DE STATIONNEMENT VELO ET ABRI

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes de la Veyle a adopté un plan vélo le 24 juin 2024, dans lequel il est prévu d'équiper le territoire en arceaux de stationnement vélo. Pour soutenir les communes dans leurs projets de stationnement vélo, la Communauté de communes a commandé des arceaux et des abris.

L'octroi de ce matériel prendra la forme d'une subvention en nature qui doit être formalisée par une convention, annexée à la présente délibération, qui précise notamment :

- Les biens mis à disposition, à savoir un abri et neuf arceaux,
- Les engagements de la commune concernant l'implantation, la préparation et la confection d'un sol support, la responsabilité de commune pour l'entretien, la réparation ou le remplacement des arceaux.

Cet exposé entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable à l'attribution d'une subvention en nature pour la fourniture d'arceaux de stationnement et d'un abri,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY